

L'Orient

24 novembre 1926

LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET DE 1927 A LA CHAMBRE
UNE INTERVENTION DE M. MICHEL CHIHA – DEPUTE DE BEYROUTH 1/3

C'est hier soir que la Chambre a tenu sa première réunion pour la discussion générale du Budget. La séance a été marquée par une intervention remarquable de M. Michel Chiha, député de Beyrouth, membre de la Commission financière, qui a exposé son point de vue sur la question essentielle du retour à l'or.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici le texte de ce discours. L'autorité que confère à M. Michel Chiha sa longue expérience en matière financière et un sens politique qui lui a valu l'estime de tous les Agents du Mandat aussi bien que de ses compatriotes, fait de lui un conseiller d'autant plus précieux qu'il n'existe dans la Chambre actuelle aucun spécialiste capable d'aborder des problèmes aussi délicats.

L'espace nous faisant défaut, nous ne publierons aujourd'hui que la première partie de l'exposé de M. Chiha. La suite paraîtra dans notre numéro de demain.

*

**

Messieurs,

L'an dernier, au seuil de la discussion du budget, j'avais l'honneur de proposer à l'attention de la Chambre, quelques idées générales et quelques vues d'ensemble sur des questions importantes, se rapportant directement ou indirectement à la politique financière et au budget de l'Etat. Il m'a paru opportun d'en faire autant cette année, surtout que, depuis le dernier exercice, un fait est survenu qui n'était encore l'an passé qu'une prévision et qu'un vœu : après les vicissitudes que vous savez, le gouvernement est revenu à une base monétaire stable.

Je tâcherai d'éviter dans la mesure du possible la monotonie des chiffres. Il faudra cependant en citer quelques-uns qui, appartenant le plus souvent aux exercices précédents et pouvant servir de terme de comparaison, éclaireront peut-être vos débats.

LE BUDGET DE 1927 ET LES BUDGETS PRECEDENTS

Le projet de budget présenté par le gouvernement pour l'exercice 1927, accuse un total de « L.L.S. or 785.000- » ; autant dire, afin qu'il n'y ait pas de confusion avec d'autres monnaies d'or ou de papier, 785.000 napoléons (or). Les chiffres du budget précédent, convertis en or, sont au total légèrement inférieurs. Le budget de 1926 voté à la fin de 1925, atteignait en effet « L.L.S. 3.470.546- », soit 735.000 napoléons (or) au cours de 475 piastres Lib. Syr. le napoléon (cours approximatif des derniers jours de 1925). Mais en cours d'année, le fléchissement précipité du franc français nécessita, vous vous en souvenez, des demandes de crédit pour lesquels il fallut trouver des ressources nouvelles ; ces crédits, votés par vous en Juillet dernier, trouvèrent pour une part leur contrepartie dans les réserves et les contribution

indirectes. Pour le reste, il fallut renoncer momentanément à des travaux publics, dont l'exécution immédiate, utile assurément, ne paraissait pas indispensable.

Les budgets antérieurs à 1926 ont été réduits successivement depuis et y compris le budget de 1921, grâce à de nombreuses compressions ; ils se sont effrités à partir de 1922, par suite de la baisse du franc. Un rapide coup d'œil permettra de le constater.

Le budget de 1921 était de L.L.S. papier « 2.438.000- » ce qui correspondait le cours moyen de la livre sterling étant d'environ 50 francs papier) à près de 950.000,- livres égyptiennes.

Le budget de 1922, était de L.L.S. 2.215.000 papier, correspondant à près de 860.000 livres égyptiennes (le cours moyen de la livre étant de cinquante et quelques francs).

Le budget de 1923, réduit à un peu plus de L.L.S. 2.000.000 papier, correspondait à environ 530.000 livres égyptiennes, (au cours moyen de 75 francs la livre sterling).

Le budget de 1924, s'élevant à L.L.S. papier : 2.159.000 correspondait à 500.000 livres égyptiennes (au cours moyen de 85 francs la livre sterling).

Enfin le budget de 1925 atteignait 2.515.000 L.L.S. papier, correspondant aussi (au cours moyen de 100 francs la livre sterling) à 500.000 livres égyptiennes.

Je parle de livres égyptiennes parce que pour toutes ces années-là, la livre égyptienne était l'unité de mesure avec quoi chacun s'était familiarisé.

L'année en cours a vu son budget s'accroître par suite du développement de nos dépenses militaires : augmentation des effectifs, achat et entretien de chevaux, par suite de la réforme judiciaire et des crédits importants consacrés aux opérations du cadastre et aux travaux de voirie. Ces dépenses subsistent pour les mêmes raisons dans le projet de budget de 1927.

LES VARIATIONS DU FRANC FRANÇAIS ET LES IMPOTS

Messieurs, à la fin de 1925 et au début de 1926, la baisse déjà beaucoup plus sensible du franc français rendait la situation financière de l'Etat et de ses employés, fort précaire. Parallèlement dans tout le pays, les salaires commençaient à fondre et le travail, sous toutes ses formes, n'était plus justement rétribué. On vivait depuis quelque temps d'une vie désaxée, où la danse des chiffres et leur volume dissimulaient la diminution quotidienne de leur densité. On semblait oublier dans certains milieux qu'un homme ne peut vivre sans aliments, sans vêtements et sans gîte et que ces nécessités de l'existence se payent leur valeur *réelle* et refusent de se plier indéfiniment aux caprices d'une monnaie variable, qui n'a plus de constant que l'image qui la représente.

En réalité, ce qu'on appelait la grande cherté de prix, n'était, en faisant la part des abus, déplorables certes, mais inévitables dans un temps où tout le monde est contraint de spéculer malgré soi, - la cherté de la vie n'était, dis-je, dans une large mesure, qu'une réduction plus ou moins importante, plus ou moins brutale du pouvoir d'achat de la monnaie dont on disposait.

L'Etat, qui calculait toujours en papier, se trouvait recevoir ou posséder chaque jour autant ou un peu plus de papier, mais, à coup sûr, beaucoup moins d'or, de sorte que l'équilibre apparent du budget cachait un déséquilibre profond. N'avait-on pas autant de livres libano-syriennes ? On s'en montrait satisfait ; mais en fait, on n'avait plus qu'un kilo de pain au lieu de deux, un vêtement de coton au lieu d'un vêtement de laine ; on ne faisait plus la moindre économie et parfois même on s'endettait, puisque chacun devait donner davantage, le double parfois, sans recevoir plus ; ici j'envisage surtout la rétribution des salariés, des fonctionnaires et en général la rémunération de moins en moins équitable, *la rémunération parfois inhumaine du travail intellectuel et du travail matériel*.

De son côté, dans plus d'un cas, le contribuable payait de moins en moins. Disons tant mieux pour le contribuable si vous voulez, mais sous cette réserve formelle que le bien général et la vie même de l'Etat, c'est-à-dire de la communauté, doivent être considérés en premier lieu.

La faute n'est pas ici au contribuable, qui n'en peut plus mais... Je ne sache pas que les contribuables d'aucun pays ne soient jamais plaints d'être insuffisamment imposés ; il n'y en a pas au contraire qui ne fassent entendre périodiquement leurs plaintes et leurs doléances.

L'impôt a eu de tout temps une mauvaise presse et c'est humain. Mais ce qu'il faut dire et répéter, c'est qu'il y a impôt et impôt et qu'en matière fiscale il y a lieu de considérer la forme et l'opportunité de l'impôt autant que la capacité de paiement du contribuable. On ne peut l'ignorer longtemps sans courir le risque de légiférer dans le vide et d'aboutir à une fiscalité aveugle, faite d'arithmétique et de théorie, sans lien avec les hommes auxquels en définitive elle doit s'appliquer.

Il existe une politique fiscale où la logique et la psychologie (autant dire, dans ce cas, la connaissance raisonnée de hommes auxquels on s'adresse) sont un facteur essentiel.

Tel impôt, consenti hier, peut être devenu partiellement ou totalement inacceptable ; tel autre, au contraire, négligé naguère peut être repris utilement aujourd'hui.

LA PART DU LIBAN DANS LES REVENUS DES DOUANES

Sans entrer dans le détail, contentons-nous dans ce domaine, d'attirer l'attention sur l'impopularité des contributions directes, aussitôt qu'elles dépassent une limite raisonnable, et sur la nécessité de rechercher dans les contributions indirectes, dans les impôts de consommation, le complément de ressources indispensables. Remarquons à ce propos que la principale des contributions indirectes, celle des douanes, portée cependant à un niveau très élevé, n'est représentée dans le budget libanais que pour une somme relativement très modeste. Les accords survenus entre le Haut-Commissariat et les porteurs de la Dette Publique au sujet des recettes douanières, accords où nous n'avons trouvé aucun avantage à côté d'inconvénients multiples, ne constituent pas une justification suffisante de la réduction de cette partie essentielle de notre actif. Il s'est fait par répercussion et par suite du redressement des contributions directes, à l'effet de pourvoir aux besoins de l'Etat, que la proportion des contributions directes par rapport aux contributions indirectes s'est trouvée sensiblement accrue dans le projet de budget de 1927.

Ces considérations, sont en même temps qu'à l'usage du Gouvernement, à celui des Services Financiers du Haut-Commissariat qui ont en mains l'Administration et les recettes des douanes et qui tiennent les cordons de la bourse.

(à suivre)